

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2950

22 novembre 2013

SOMMAIRE

Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	141596	Digital Productions S.à r.l.	141563
Agorà Finance S.A.	141562	Ding International	141564
Alson Finance S.A.	141562	Dom Estate S.A.	141564
Alson Finance S.A.	141562	Dominos Drexel & Partner S.A.	141565
Altice VII S.à r.l.	141558	E.I.B.L. S.à r.l., Espace Immobilier et Bâti- ments Lux	141562
Aptitude S.A.	141558	Européenne de Participations et de Signa- lisation S.A.	141564
Arado Invest S.A.	141557	Global Investments Lux S.A.	141600
Atlantic Fund Services S.A.	141558	Hydra Luxembourg Investments S.à r.l.	141568
Bildinx Sàrl	141559	I-Next Ventures Beta SPF S.A.	141583
BILFINGER FRB S.à r.l.	141559	Izan Investment S.à r.l.	141588
BILFINGER FRB Solutions S.à r.l.	141558	Koeniginstrasse 2 S.A.	141598
Buis S.A., SPF	141559	Orestes Holding Société Anonyme	141554
CACO S.à r.l.	141565	Orion European Alnilam S.à r.l.	141566
Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl	141560	OT Luxco 3 S.à r.l.	141554
Callipige S.A.	141564	OT Luxco 4 Finance & Cy S.C.A.	141554
Camapa S.à r.l.	141565	Parkway S.A.	141556
Car Avenue S.à r.l.	141560	Qua Patet Orbis B.V.	141556
Carbofin S.A.	141565	Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l.	141556
Cargill International Luxembourg 10 S.à r.l.	141559	S.A. International Lacquers	141555
Cargill International Luxembourg 11 S. à r.l.	141560	Scholar S.à r.l.	141555
Cargill International Luxembourg 12 S. à r.l.	141560	S.C.I. Francimmo	141555
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	141559	Solena S.A.	141555
CASPAR Mobile	141565	Starling Capital S.à r.l.	141560
Charitable Luxembourg Two Sàrl	141563	STI Infrastructure S.à r.l.	141554
Clearstream Banking S.A.	141561	Texxon Oil & Gas AG	141565
Compagnie du Cap S.à r.l.	141563	Top Valeur Immobilière Sàrl	141557
Contiki Resorts International S.A.	141561	Tresco S.A., SPF	141557
Dahm Gastro-Service Sàrl	141563	Triagoz S.A.	141557
Danube SCA SICAR	141563	Twelve S.A.	141557
Demitierra	141561	UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA	141556
Denjean S.A., SPF	141560	ZIV Group Investment I S.à r.l.	141561

OT Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.947.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146943/10.

(130178903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

OT Luxco 4 Finance & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.958.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146944/10.

(130178900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Orestes Holding Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.318.

Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Le nombre des administrateurs a diminué de 4 (quatre) à 3 (trois).
3. Madame Ingrid CERNICCHI a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ORESTES HOLDING Société Anonyme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013146936/17.

(130179600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

STI Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 16.112,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 178.149.

Suite à un apport en nature des 16.112 parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune de la Société détenues par l'associé unique EQT Infrastructure II GP B.V. agissant en tant qu'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership à la société STI Infrastructure Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180911 lors de sa constitution en date du 15 octobre 2013, le nouvel associé unique de la Société détenant les 16.112 parts sociales de la Société est désormais STI Infrastructure Holding S.à r.l. avec effet au 15 octobre 2013.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013147067/17.

(130179432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Scholar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 180.310.

Les statuts coordonnés au 11 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013147015/11.

(130178940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

S.C.I. Francimmo, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 70, rue Anatole France.
R.C.S. Luxembourg E 1.530.

Par la présente, il est acté le changement d'adresse de l'associée-gérante
Françoise LEROY

Ancienne adresse: 38 rue Franq B-6700 Arlon (Belgique)

Nouvelle adresse: 84 rue de Sesselich B-6700 Arlon (Belgique)

Référence de publication: 2013147010/11.

(130179605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

S.A. International Lacquers, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck.
R.C.S. Luxembourg B 21.522.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 octobre 2013

Révocation du Réviseur d'Entreprises à savoir la société FIDEWA-CLAR S.A., ayant son siège social au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, avec effet immédiat;

Nomination d'un nouveau Réviseur d'Entreprises à savoir la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 43 298, son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
INTERNATIONAL LACQUERS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013147009/18.

(130179700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Solena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 79.592.

EXTRAIT

Les administrateurs Madame Gabriele Schneider, Messieurs Claude Geiben et Laurent Backes ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Lou Huby, ont démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2013147026/14.

(130179028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Qua Patet Orbis B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.135,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 86.420.

—
EXTRAIT

En date du 11 octobre 2013, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- Walter Van Cauwenberge, ayant son adresse professionnelle au 120 Chaussée de la Hulpe, B-1000 Bruxelles, Belgique, est nommé gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146992/14.

(130179003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.236.

—
Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Mme Catherine Noens

Mandataire

Référence de publication: 2013146994/12.

(130178949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Parkway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 71.865.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 931 du 7 décembre 1999.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Parkway S.A.

Signature

Référence de publication: 2013146969/14.

(130179735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.100.

—
Lors de l'assemblée générale tenue le 26 septembre 2013 il a été convenu ce qui suit:

5. *résolution:*

Nomination avec effet immédiat en tant que Administrateur: de Paul David Greene, 21, Europaallee, CH-8004 Zurich en remplacement de Barbara Seta, 18, Pelikanstrasse, CH-8001 Zurich.

La démission de David Michael Finch, Administrateur, est acceptée à le 30.09.2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.10.2013.

Référence de publication: 2013147095/14.

(130179407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Twelve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147094/9.

(130179092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Triagoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.803.

Le Bilan au 30.06.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013147093/10.

(130179674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Tresco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147092/10.

(130179374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Top Valeur Immobilière Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 107.977.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013147089/10.

(130179278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Arado Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.828.

EXTRAIT

Changement d'adresse de Monsieur Christophe Fender et de Monsieur Luc Sunnen, administrateurs dans la société Arado Invest S.A.

Changement d'adresse avec effet immédiat au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013147190/15.

(130180426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Aptitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7470 Saeul, 9, Um Koepp.

R.C.S. Luxembourg B 148.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147189/9.

(130180517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Altice VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 143.725.

La convention de domiciliation conclue entre ALTICE VII S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143725 et l'agent domiciliataire, CENTRALIS S.A., société anonyme, ayant eu son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113474, a été résiliée avec effet au 9 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CENTRALIS S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2013147183/13.

(130179901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Atlantic Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.891.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat am 09.08.2013 unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

1. Abbestellung von Herrn Michael Vareika von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 31. Dezember 2012;

2. Bestellung von Herrn Stanislaw Bogus als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung vom 09. August 2013. Seine genaue Adresse lautet: 5 Grunwaldzka street, 09-150 Czerwinski, Poland.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. Oktober 2013.

Atlantic Fund Services

20, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2013147193/18.

(130179702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

BILFINGER FRB Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 132.161.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013147219/14.

(130179905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

BILFINGER FRB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.
R.C.S. Luxembourg B 62.299.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013147218/14.

(130180308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Bildinx Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 89.703.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22/10/2013.

Pour BILDINX S.à r.l.
J. REUTER

Référence de publication: 2013147217/12.

(130180469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Buis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 97.800.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147224/10.

(130180466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.528.145.574,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 150.964.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147233/9.

(130179793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Cargill International Luxembourg 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 151.322.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147234/9.

(130180396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Cargill International Luxembourg 11 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 151.343.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013147235/9.
(130179794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Car Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Starling Capital S.à r.l.).**

Siège social: L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 155.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 22 octobre 2013.
Référence de publication: 2013147232/11.
(130180568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 21 octobre 2013.
Référence de publication: 2013147230/10.
(130180135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Cargill International Luxembourg 12 S. à r.l, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 162.125.850,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 151.344.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013147236/9.
(130179790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Denjean S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 175.275.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2013 que:
1. L'assemblée transfère le siège social au 4-6 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013147288/15.
(130179982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Demitierra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 39, Cité Härewiss.
R.C.S. Luxembourg B 160.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147287/9.

(130179871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Contiki Resorts International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147276/10.

(130180167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 9.248.

En date du 04 octobre 2013, Monsieur Yves Baguet a démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière.

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Jeffrey Tessler (CEO)	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Philip Brown	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Mark Gem	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Stefan Lepp	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Mathias Papenfuß	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Philippe Seyll	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Marcus Thompson	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013147274/19.

(130179925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

ZIV Group Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.036.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 17 octobre 2013

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1971 à Bassano del Grappa (Italie), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZIV Group Investment I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013147128/16.

(130179380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Alson Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.923.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 mai 2013

Sixième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 31 mai 2013, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALSON FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013147171/16.

(130179860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Alson Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.923.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALSON FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013147170/11.

(130179830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Agorà Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 116.862.

—
Dépôt complémentaire du dépôt enregistré et déposé le 10 octobre 2013 sous la référence L130173157

Il est à noter que LEXINGTON GOVERNANCE LIMITED personne morale, administrateur de notre société a comme représentant légal Monsieur Andrew Simon DAVIS, né le 28 juillet 1963 à Londres et domicilié professionnellement au 41, Chalton Street NW1 1JD, Londres, Royaume -Uni.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013147167/12.

(130180165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

E.I.B.L. S.à r.l., Espace Immobilier et Bâtiments Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 136.290.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2013 que:

1. L'assemblée transfère le siège social au 4-6 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013147297/15.

(130179987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Dahm Gastro-Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 49, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.809.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147286/9.

(130180494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Digital Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.874.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147292/10.

(130179845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Charitable Luxembourg Two Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147251/10.

(130179882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Compagnie du Cap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 168.780.

EXTRAIT

Le Conseil de gérance a pris acte du changement d'adresse des associés, respectivement du gérant, comme suit:

- L'Associé et Gérant, Monsieur Jean-Pierre FORGEOT, demeure désormais au 5, Chemin du Signal, 1172 Bougy Villars (Suisse).

- L'Associée, Madame Nathalie FORGEOT, demeure désormais au 5, Chemin du Signal, 1172 Bougy Villars (Suisse).
Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013147252/14.

(130179935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Danube SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 149.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147281/11.

(130180227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Européenne de Participations et de Signalisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147304/9.

(130180532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Dom Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.768.

Reconduction du mandat de commissaire aux comptes de la société PARC IMMOBILIERE S.A. ayant son siège social au L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch et enregistrée au RCS Luxembourg sous la référence B84.249, pour une durée de 6 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Reconduction du mandat d'administrateur de Kristen SIMAT, pour une durée de 6 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Samwil ASSY étant arrivé à échéance, n'est plus reconduit, Monsieur Francesco OLIVIERI, avocat, né le 22/08/1951 à Milan (Italie), demeurant à I-50123 Florence, via Palestro, 4, est nommé au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

DOM ESTATE S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013147295/19.

(130179844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Ding International, Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.685.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013147294/12.

(130179787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Callipige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 73.348.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013147264/14.

(130180307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

CACO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 70, rue Anatole France.
R.C.S. Luxembourg B 48.731.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147263/9.

(130180026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Camapa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.748.159,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.406.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147265/10.

(130180171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

CASPAR Mobile, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.
R.C.S. Luxembourg B 170.373.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2013147267/12.

(130179775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Carbofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 47.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARBOFIN S.A.

Référence de publication: 2013147266/10.

(130180088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Dominos Drexel & Partner S.A., Société Anonyme,
(anc. Texxon Oil & Gas AG).**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 10, rue Jean Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 170.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013147285/13.

(130180125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Orion European Alnilam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.216.

In the year two thousand and thirteen, on thirtieth day of September,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Orion Master II Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million one hundred sixty-two thousand euro (EUR 1,162,000.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.499 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Juliette Feitler, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 September 2013,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion European Alnilam S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 2 May 2006, published in *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of 11 July 2006 number 1339, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.126 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Ms Pia Housse, administrative manager, born on 28 July 1960, in Luxembourg, with professional address at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing her duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under her own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under her own responsibility grant for the duration as set by her to one or more proxy holders such part of her powers as she deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente septembre,

par devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Orion Master II Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social d'un million cent soixante-deux mille euros (EUR 1.162.000,-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.499 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Juliette Feitler, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 24 septembre 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion European Alnilam S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 2 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1339 du 11 juillet 2006 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116.126 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Madame Pia Housse, gérante administrative, née le 28 juillet 1960, à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 octobre 2013. REM/2013/1732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143691/123.

(130175180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Hydra Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.805.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Rhône Offshore Partners IV L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number MC-47784,

represented by Elke Leenders, employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., with professional address in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

herself represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Hydra Luxembourg Investments S.a r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will

have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into:

- one million two hundred forty-one thousand (1,241,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class D ordinary shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- one thousand (1,000) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for above) such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes from I to A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to the Remaining Dividend distribution according to Article 27 of the Articles of Incorporation, increased by (i) freely distributable reserves, (ii) the amount of the premium and (iii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves and the premium

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares,.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person, including any Manager, to whom special power has been delegated by the Board Manager, but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits itself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement (the "Remaining Dividend") shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares and ending with the Ordinary Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	amount paid-in
Rhône Offshore Partners IV L.P.	EUR 12,500	1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares	EUR 12,500
Total	EUR 12,500	1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares	EUR 12,500

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Allison Steiner, born on May 6, 1972 in Corpus Christi Texas (USA), residing professionally at c/o Rhone Group LLC, 630 Fifth Av. New York NY 10111, USA, as Class A Manager;
- Virginia Strelen, born on May 30, 1977 in Bergisch Gladbach (Germany), residing professionally at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as Class B Manager; and
- Erik Johan Cornelis Schoop, born on June 7, 1970 in Amsterdam (Netherlands), residing professionally at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Rhône Offshore Partners IV L.P., une société constituée en vertu des lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, Boite Postal 309, Uglund House, Grand Cayman, Iles Cayman et immatriculée au Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro MC-47784,

représentée par Elke Leenders, employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., with professional address in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

elle-même représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Hydra Luxembourg Investments S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- un million deux cent quarante et un mille (1.241.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- mille (1.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- mille (1.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- mille (1.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Dans le cas d'une réduction de capital par le biais d'un rachat et d'une annulation d'une catégorie de parts sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus) une telle catégorie de parts sociales donne le droit à ses détenteurs, proportionnellement à leur détention dans cette catégorie, au Montant Disponible et les détenteurs des parts sociales de la catégorie de parts sociales à racheter et annuler recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale détenue de la catégorie de parts sociales à racheter et annuler.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales en circulation dans la catégorie de parts sociales à racheter et annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera égal à un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur base des Comptes Intérimaires y relatifs. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des catégories de I à A sera le Montant Disponible de la catégorie y relative au moment de l'annulation de la catégorie concernée à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés dans les formes prévues pour la modification des statuts, pourvu cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé cependant que le Montant Disponible.

Dès le rachat et l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Montant disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la limite du Montant de Dividendes Restants auxquels les associés auraient droit en vertu de l'article 27 des Statuts, augmentés de (i) toute réserve librement distribuable, (ii) le montant des primes d'émission et (iii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de parts sociale annulée mais réduite (i) du montant de toute perte (y compris les pertes reportée), et (ii) de toute somme placée en réserve(s) selon les conditions fixées par les lois applicables ou par les Statuts, chaque fois telles que fixées par les Comptes Intérimaires (pour la prévention de tout doute, sans comptabilisation en double) de la manière suivante:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (y inclus les profits reportés)

P = toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts annulée

L = pertes (y compris les pertes reportée)

LR = toute somme placée en réserve(s) selon les conditions fixées par les lois applicables ou par les Statuts.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société établis à la Date de Comptes Intérimaires.

Date de Comptes Intérimaires signifie la date, qui devra être fixée au minimum 8 (huit) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de parts sociales concernées.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne, en ce compris tout Gérant, à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur

responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des Associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés. Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0.65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0.60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0.55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0.50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0.45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0.40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0.35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0.30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0.25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0.20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende («Montant de Dividendes Restants») sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A et en terminant par les Parts Sociales Ordinaires).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission a été payée à cent pour cent (100%) en espèces comme qu'il suit:

Associés	Capital Souscrit	Nombre de Parts Sociales	Montant Libéré
Rhône Offshore Partners IV L.P.	EUR 12.500	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500
Total	EUR 12.500	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,-.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2013.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Allison Steiner, née le 6 mai 1972 à Corpus Christi Texas (Etats Unis), demeurant professionnellement à c/o Rhône Group LLC, 630 Fifth Av. New York NY 10111, USA, en tant que Gérante de Catégorie A;
- Virginia Strelen, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach (Allemagne), demeurant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en tant que Gérante de Catégorie B; et
- Erik Johan Cornelis Schoop, née le 7 juin 1970 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45470. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144179/814.

(130176051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

I-Next Ventures Beta SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 180.793.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Nicola FALCINELLI, demeurant à Flat 2, 83 Lexham Gardens, Londres, W8 6JN - Royaume Uni;
2. Monsieur Luca SANTINI, demeurant à Flat 3, 90 Cornwall Gardens, Londres, SW7 4AX - Royaume Uni;

les deux ici représentés par Madame Catherine Giordano, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

elle-même représentée par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "I-NEXT VENTURES BETA SPF S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR) représenté par soixante-cinq mille (65.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le dernier lundi du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en avril 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux soixante-cinq mille (65.000) actions comme suit:

1. Monsieur Nicola Falcinelli, préqualifié, trente-deux mille Actions;	32.500
2. Monsieur Luca Santini, préqualifié, trente-deux mille Actions;	32.500
TOTAL: soixante-cinq mille actions;	65.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.200.-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, le terme de leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2019:
 - Monsieur Fabio MAZZONI, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique) le 20 janvier 1960, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
 - Mademoiselle Violène ROSATI, administrateur de sociétés, née à Mont St. Martin (France), le 23 avril 1977, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
 - Madame Catherine GIORDANO, née le 7 juin 1976 à Asti (Italie), résidant professionnellement au 121 Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire La société à responsabilité limitée BG Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte-Croix, R.C.S. Luxembourg numéro B 118.473, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2019.
- 4) Le siège de la société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteenth, on the third of October.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1. Mr. Nicola FALCINELLI, residing in Flat 2, 83 Lexham Gardens, London, W8 6JN - United Kingdom;
 2. Mr. Luca SANTINI, residing in Flat 3, 90 Cornwall Gardens, London, SW7 4AX - United Kingdom;
 both here represented by Catherine Giordano, with professional address in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

herself represented by Mrs Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,
 by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a of a limited company ("société anonyme"):

Denomination - Registered office - Duration Object - Capital

Art. 1^{er}. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of " I-NEXT VENTURES BETA SPF S.A. ".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

Art. 5. The corporate capital is fixed at sixty-five thousand Euro (65,000,-EUR) represented by sixty-five thousand (65,000) shares with a par value of one Euro (1,- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares of the Company are reserved to the investors as defined in Article 3 of the law of May 11, 2007.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Monday of April on 10 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies and the law of May 11, 2007 on corporations for the management of family assets ("société de gestion de patrimoine familial") ("SPF") as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December 2014.

2) The first annual general meeting will be held in the April 2015.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the sixty thousand and five hundred (6,500) shares have been subscribed as follows as follows:

1. Mr Nicola Falcinelli, prenamed, thirty-two thousand five hundred shares;	32,500
2. Mr Luca Santini, prenamed, thirty-two thousand five hundred shares;	32,500
TOTAL: sixty-five thousand shares;	65,000

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of SIXTY-FIVE THOUSAND EURO (65,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1.200.-

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2019:
 - Mr. Fabio MAZZONI, companies director, born in Ixelles (Belgium) on January 20, 1960, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie;
 - Mrs. Violène ROSATI, companies director, born in Mont St. Martin (France) on April 23, 1977, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie;
 - Mrs. Catherine GIORDANO, employee, born in Asti (Italy) on June 7, 1976, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie;
- 3.- Has been appointed statutory auditor, its term of office expiring at the general meeting of the year 2019:
The limited liability company BG Consulting S.à r.l., having its registered office at L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte-Croix, R.C.S. Luxembourg number B 118473.

4.- The registered office of the corporation is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45463. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144199/261.

(130175828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Izan Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.778.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of October.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46.448, here represented by Mr Vincent van den Brink, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Izan Investment S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and

securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their

remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2014.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred euros (EUR 900.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huit octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Vincent van den Brink, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Izan Investment S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des Bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. VAN DEN BRINK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12571. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143525/407.

(130175436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.263.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Xerox European Funding LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4387566, having its registered office at 45, Glover Avenue, CT 06856-4505 Norwalk, Connecticut, United States of America,

here represented by Mrs Fouzin BENYAHIA, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Norwalk (USA), on September 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114.263, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 932 on 12 May 2006. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 10 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 717 on 23 March 2013.

The appearing party representing the entire share capital declares that it has been duly informed of the agenda of the meeting, waived its right to receive a convening notice prior to the meeting and resolves to deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital from its current amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) up to two million Euro (EUR 2,000,000) through the issue of seventy-five thousand (75,000) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000), represented by eighty thousand (80,000) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each."

3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to increase the Company's share capital by an amount of one million eight hundred seventy-five thousand Euro (EUR 1,875,000) so as to raise it from its current amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) up to two million Euro (EUR 2,000,000) through the issue of seventy-five thousand (75,000) new shares, each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25).

Subscription and Payment

The seventy-five thousand (75,000) new shares issued have been subscribed by Xerox European Funding LLC, aforementioned, for an aggregate price of one million eight hundred seventy-five thousand Euro (EUR 1,875,000).

The shares so subscribed by Xerox European Funding LLC, aforementioned, have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of one million eight hundred seventy-five thousand Euro (EUR 1,875,000); so that the amount of one million eight hundred seventy-five thousand Euro (EUR 1,875,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one million eight hundred seventy-five thousand Euro (EUR 1,875,000) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder of the Company decides to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000), represented by eighty thousand (80,000) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreißigsten September.

Vor Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg

IST ERSCHIENEN:

Xerox European Funding LLC, eine limited liability company gegründet und bestehend nach dem Recht der Vereinigten Staaten von Amerika, eingetragen beim Secretary of State of the State of Delaware unter der Nummer 4387566, mit Sitz in 45, Glover Avenue, CT 06856-4505 Norwalk, Connecticut, Vereinigte Staaten von Amerika,

hier vertreten durch Frau Fouzia BENYAHIA, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 18. September 2013, ausgestellt in Norwalk (USA).

Besagte Vollmacht, welche vom Vertreter der erschienenen Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei ist der Alleingesellschafter der Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (die „Gesellschaft“), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 114.263, gegründet am 10. Februar 2006 gemäß einer Urkunde von Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 12. Mai 2006 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 932. Die Satzung wurde zuletzt gemäß einer Urkunde von Maître Carlo Wersandt, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 10. Dezember 2012 geändert und am 23. März 2013 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 717 veröffentlicht.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, erklärt, ordnungsgemäß über die Tagesordnung der Versammlung unterrichtet worden zu sein, verzichtete auf ihr Recht auf Einberufung vor der Versammlung und beschließt, über alle Punkte der folgenden Tagesordnung zu beraten:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Betrag von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000) auf einen Betrag von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000) durch die Ausgabe von fünfundsiebzigtausend (75.000) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) pro Anteil;

2. Anschließende Änderung des Artikels 6 der Satzung, welcher nunmehr wie folgt lautet:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000), aufgeteilt in achtzigtausend (80.000) Anteilen mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) pro Anteil."

3. Verschiedenes.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben aufgeführt, vertritt das gesamte Gesellschaftskapital und ersucht den unterzeichnenden Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter der Gesellschaft beschließt, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von einer Million achthundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 1.875.000) von seinem gegenwärtigen Betrag von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000) auf einen Betrag von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000) durch die Ausgabe von fünfundsiebzigtausend (75.000) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) pro Anteil zu erhöhen.

Zeichnung und Zahlung

Die fünfundsiebzigtausend (75.000) neu ausgegebenen Anteile wurden von Xerox European Funding LLC, vorbenannt, zu einem Gesamtpreis von einer Million achthundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 1.875.000) gezeichnet.

Die auf diese Weise von Xerox European Funding LLC, vorbenannt, gezeichneten Anteile wurden vollständig eingezahlt durch eine Bareinlage bestehend aus einer Million achthundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 1.875.000), sodass der Gesellschaft ab sofort ein Betrag in Höhe von einer Million achthundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 1.875.000) zur Verfügung steht, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Die Gesamteinlage in Höhe von einer Million achthundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 1.875.000) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses beschließt der Alleingesellschafter der Gesellschaft, Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000), aufgeteilt in achtzigtausend (80.000) Anteilen mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) pro Anteil."

Kosten und Auslagen

Die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstandenen Kosten, Auslagen, Honorare und Gebühren jeglicher Art werden auf dreitausend Euro geschätzt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die Urkunde ist dem Vertreter der erschienenen Partei, welcher dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und anschließend vom Notar gemeinsam mit diesem Vertreter der erschienenen Partei unterzeichnet worden.

Gezeichnet: F. BENYAHIA, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 02. Oktober 2013. Relation: EAC/2013/12700. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2013143939/134.

(130176234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Koeniginstrasse 2 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.676.

— CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September,
Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

- Stichting Prinzenegasse 2, a foundation (Stichting) established under the laws of the Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34351974;

hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to him, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. Koeniginstrasse 2 S.A., a public limited company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 147.676, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 5 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1752 of the 10th of September 2009 (the "Company"). The Articles have been amended the last time by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, dated 30 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2371 on the 4th of December 2009.

II. the capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and acting as liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;

- That, subject to the following sub-paragraphs, all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company any other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.

- that it empowers TMF Luxembourg S.A. (R.C.S. Luxembourg B 55.728) to: i) to close all bank accounts of the Company that may remain opened and to receive any remaining funds from these bank accounts; ii) file the tax returns of the Company on its behalf with the Luxembourg tax authorities; and, iii) to settle any taxes due or any potential remaining costs of the Company with the funds to receive from Company's bank accounts mentioned under i).

VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered completed;

VII. full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (Grand-Duchy of Luxembourg) or any other address that will be chosen by the shareholder.

IX. However, no confusion of patrimony can be made between the dissolved company and the assets of or the reimbursement to the sole shareholder before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, subject to no creditor of the Company currently dissolved and liquidated having requested the creation of security interest.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately eight hundred and fifty Euro (EUR 850.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

- Stichting Prinzengasse 2, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, immatriculée auprès du Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34351974;

représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société Koeniginstrasse 2 S.A. une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.676, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1752 du 10 septembre 2009 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 6 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2371 du 4 décembre 2009.

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-) chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique actionnaire de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
- qu'elle déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;
- qu'elle donne pouvoir à TMF Luxembourg S.A. (R.C.S. Luxembourg B 55.728) de: i) clôturer tous les comptes bancaires de la société qui pourraient demeurer ouverts et de recevoir les fonds restants sur ces comptes bancaires; ii) déposer les déclarations fiscales de la Société en son nom auprès des autorités fiscales luxembourgeoises; et, iii) de payer tout impôt restant dû ou toute dette éventuelle de la Société qui resterait due avec les fonds reçus des comptes bancaires mentionné sous i).

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire au compte de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy ou à n'importe quelle adresse choisie par l'associé.

IX. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cent cinquante euro (EUR 850,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44464. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144239/116.

(130176442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Global Investments Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 154.481.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2013 que:

1. L'assemblée transfère le siège social au 4-6 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013147367/15.

(130179986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.
